

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2019.21 du 25 juillet 2019 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1930454S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-4, R. 1222-6 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017-46 en date du 18 décembre 2017 nommant M. Azzedine ASSAL en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017-51 en date du 18 décembre 2017 nommant M. Abdelilah BENFEDDOUL en qualité de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine;
Vu la délibération n° 2018-08 *bis* du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 6 juillet 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azzedine ASSAL, directeur de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, des marchés publics de travaux et services associés relatifs à l'opération de fiabilisation et sécurisation des réseaux de distribution d'énergie électrique HTA et BT.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Azzedine ASSAL, directeur de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine, délégation est donnée à M. Abdelilah BENFEDDOUL, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 25 juillet 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS